

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GNEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 36

procurations : 7

votants : 43

Date de convocation :

17 septembre 2024

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, M-N. BOURQUIN, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICLOUD par J. BOUCHET, JC. GUILLON par V. LECAUCHOIS, D. BESSON par D. CHAPPOT, J. LAVOREL par F. BENOIT

SUPPLEE : L. DUPAIN par D. ROULLET

EXCUSES : J-L. PECORINI, P. CHASSOT, C. CACOUAULT

ABSENTS : J. CHEVALIER, J-P. SERVANT, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MERMIN

Délibération n° c_20240923_fin_83

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2023 du budget annexe Régie Assainissement a été adopté en Conseil communautaire le 24 juin 2024, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Exploitation	
Chapitres	CA 2023
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	8 260 852,73
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	7 933 609,25
Solde Exploitation sans résultat	- 327 243,48
reprise résultat N-1	2 184 035,23
Résultat d'exploitation avec résultat	1 856 791,75

Investissement	
Chapitres	CA 2023
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 493 570,27
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 967 998,69
Solde Investissement sans RAR (restes à réaliser)	- 525 571,58
reprise résultat N-1	397 916,50
Solde Investissement avec Résultat N-1	- 127 655,08
Solde RAR (restes à réaliser)	- 612 179,33
Solde d'Investissement	- 739 834,41
RESULTAT DE CLOTURE	1 116 957,34

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;
Vu la délibération n° c_20240624_fin64 du 24 juin 2024 portant arrêt du compte administratif 2023 – Budget annexe Régie Assainissement ;

DELIBERE

Article 1 :

- **reporte** le résultat déficitaire d'investissement de 127 655,08 € en dépense d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** une partie du résultat excédentaire d'exploitation soit 739 834,41 € au compte 1068 – couverture du déficit d'investissement, en recette d'investissement ;
- **reporte** le solde du résultat excédentaire d'exploitation de 1 116 957,34 € en recette d'exploitation au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

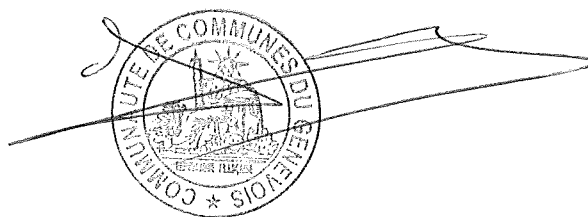
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 27/09/2024
Publiée électroniquement le 27/09/2024

Le secrétaire de séance,
Michel MERMIN

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.